



Santé en têtes

Travail saisonnier et prévention des incapacités reliées à ce type de travail



*Mihaela Popovici, ergonome-conseil
Rémi Simard, technicien en hygiène du travail
Santé au travail*



L'évolution permanente des technologies, de la démographie et la pression perpétuelle de la mondialisation ont fait apparaître de nouvelles formes d'emploi s'éloignant du modèle traditionnel de l'emploi permanent à temps plein. C'est le cas du travail saisonnier, une des quatre formes reconnues au Canada de travail atypique, les autres étant le travail à temps partiel, le travail autonome et le travail à domicile. Le travail saisonnier est considéré comme « un emploi rémunéré, non permanent, qui ne dure que jusqu'à la fin d'une saison » (Galarneau, 2010; De Raaf et al. 2003; Marshall, 1999). Quoique de manière inégale, tous les groupes de travailleurs sont touchés par cette transformation du marché du travail.

GÉOGRAPHIE DU TRAVAIL SAISONNIER

Bien que les emplois saisonniers soient présents dans les secteurs de la construction, de l'hébergement et de la restauration, ils se concentrent davantage dans les industries qui exploitent les ressources naturelles (agriculture, pêche, foresterie, etc.). En conséquence, certaines régions sont plus touchées que d'autres par ce type d'emploi. Cette situation est particulièrement présente sur la Côte-Nord, notamment dans l'industrie forestière et celle de la transformation des produits marins où les travailleurs sont en poste de 15 à 26 semaines par année. Dans les petites communautés, plus ou moins isolées, le travail saisonnier représente souvent l'unique forme d'emploi disponible.

Travail saisonnier... (suite)

LA SANTÉ DES TRAVAILLEURS SAISONNIERS

Plusieurs enjeux sont associés au travail saisonnier (économique, social, etc.), notamment celui concernant la santé des travailleurs. Des études scientifiques, provenant de 12 pays différents, font ressortir les effets négatifs du travail atypique sur la santé des travailleurs dans 90 % des cas.

Une étude portant particulièrement sur le travail saisonnier a permis de constater, en tenant compte de la durée d'exposition ou du nombre d'heures travaillées, que le nombre et la sévérité des blessures chez ces travailleurs étaient plus élevés que chez les travailleurs permanents (Schweder, 2008). D'autres études, réalisées par des équipes de médecins du travail, soulèvent la difficulté que pose le suivi médical et professionnel chez les travailleurs saisonniers (Roux et al., 2004). Ainsi, on constate que plusieurs maladies ou lésions incapacitantes sont rapportées comme étant non soignées ou non suivies (Chrétien, 2006). Les travailleurs se questionnent souvent sur les effets à long terme de ce type de travail sur leur santé.

ÊTRE EN FORME POUR DÉBUTER LA NOUVELLE SAISON DE TRAVAIL

Les accidents et les troubles musculosquelettiques (TMS) associés au travail physique exigeant sont de plus en plus fréquents en début de saison. Il n'est pas surprenant qu'après une période plus ou moins longue de faible activité physique (saison morte), le retour à un travail physique devient plus difficile pour plusieurs travailleurs. D'autant plus que dans les entreprises saisonnières, telles que les usines de transformation de produits marins, les journées de travail sont longues et se concentrent sur une courte période de l'année. Trop souvent, les heures travaillées excèdent largement le temps de repos, ce qui augmente les risques de blessures. Or, il faut se rappeler que le temps de récupération devrait être proportionnel au temps de travail.

Dans ce contexte, une bonne condition physique devient primordiale au moment de commencer la saison. L'idée d'instaurer un programme d'entraînement physique présaison prend toute son importance. Le niveau d'intensité de l'entraînement doit être ajusté selon l'âge, la condition physique et l'état de santé de départ de chaque individu. Idéalement, de bonnes habitudes de vie, telle une saine alimentation, devraient compléter le programme d'activité physique.

Certaines entreprises forestières sont sensibilisées à la relation qui existe entre une mauvaise condition physique et le risque accru de blessures. Elles proposent, à titre expérimental, un programme d'entraînement physique présaison afin d'améliorer la capacité de travail et de diminuer les blessures et les lésions associées au travail saisonnier. L'Institut de recherche en santé et en sécurité du travail (IRSST) procède actuellement à l'évaluation de ce programme d'entraînement présaison.

CONCLUSION

Tout le monde s'entend pour affirmer qu'il est préférable de garder une bonne condition physique toute l'année. Il n'en demeure pas moins qu'avant d'entreprendre un travail physique exigeant, il est nécessaire de s'y préparer. C'est sûrement une excellente façon de réduire ou d'éviter les accidents et les lésions musculosquelettiques associés au travail saisonnier.

Références

EMPLOI QUÉBEC : CAJ. *Le travail atypique au Québec*, publié le 4 décembre 2007.

GRADY, P. et KAPSALIS, C. (2002). *L'approche adoptée par les pays nordiques à l'endroit de l'emploi saisonnier : Comparaison avec le Canada*, Développement des ressources humaines Canada, Ottawa, 36 p.

IMBEAU, D., DUBÉ, P.A., DUBEAU, D. et LEBEL, L. (2010). *Les effets d'un entraînement physique présaison sur le travail et la sécurité des débroussailliers*, IRSST, R-664.

Bilan du projet « Substitution du plomb »

*Claire Labrie,
Hygiéniste du travail – Santé au travail*



Lors d'un numéro précédent du bulletin *Santé en têtes* (juin 2011), nous vous avons présenté un projet en cours de réalisation concernant la substitution d'un produit contenant du plomb. Le projet visait les installateurs de conduites de système au propane et les plombiers. Le but de des interventions réalisées par l'équipe de Santé au travail (SAT) de la Côte-Nord était de sensibiliser les travailleurs sur l'utilisation sécuritaire d'un enduit pour filetage et joint d'étanchéité contenant du plomb. L'élimination ou la substitution par un produit ne comportant pas de plomb demeurait l'objectif ultime.

Le projet a permis de contacter 49 entreprises de la Côte-Nord. De ce nombre, 40 entreprises (82 %) n'utilisaient pas le produit contenant du plomb. Pour les autres entreprises, sept d'entre elles (14 %) ont procédé à une élimination du produit de leur inventaire. Deux entreprises (4 %) ont fait le choix de continuer à utiliser le produit contenant du plomb parce que le produit de substitution ne semble pas procurer toute l'étanchéité nécessaire dans certaines conditions spécifiques. Ces entreprises ont bénéficié des services des professionnels de l'équipe SAT; une formation sur l'utilisation sécuritaire du produit a été dispensée et une surveillance médicale a été effectuée.

Il ne faut pas oublier la règle d'or à respecter dans toute démarche de substitution : éviter d'introduire de nouveaux dangers.

La présence de silice sur les chantiers de construction

*Diane Bouillon,
Conseillère en soins infirmiers – Santé au travail*



Les travailleurs de la construction sont difficiles à rejoindre étant donné qu'ils se déplacent d'un chantier à l'autre et, parfois, d'une région du Québec à une autre. Une approche provinciale a donc été développée pour contourner cette difficulté. Cette approche implique la Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST) et le Réseau de santé publique en Santé au travail (RSPSAT). L'objectif est la sensibilisation des employeurs et des travailleurs aux effets néfastes de la silice cristalline sur la santé.

Le rôle de l'inspecteur de la CSST consiste à identifier les travailleurs à risque d'être exposés à la silice cristalline. Celui des intervenants de l'équipe RSPSAT est de transmettre l'information pertinente sur ce contaminant et sur l'importance de porter une protection respiratoire adéquate aux personnes ciblées.

La Côte-Nord a été désignée région pilote pour tester cette approche paritaire. Ainsi, au cours de cet hiver, 127 travailleurs et employeurs de la construction ont été rencontrés. Cette stratégie d'intervention sera évaluée et des ajustements seront apportés avant de poursuivre la visite d'autres chantiers nord-côtiers.

9^e Colloque sur la santé et la sécurité du travail CÔTE-NORD

La santé et la sécurité du travail, un engagement au quotidien

Vous trouverez dans la brochure d'invitation au colloque, transmise aux milieux de travail, une fiche d'inscription que vous pouvez faire parvenir à l'adresse suivante :

Colloque sur la santé et la sécurité
du travail Côte-Nord
700, boulevard Laure, bureau 236
Sept-Îles (Québec) G4R 1Y1

ou par télécopieur : 418 964-3959

Par contre, pour vous inscrire plus rapidement, nous vous suggérons d'utiliser le site Web de la CSST (www.csst.qc.ca/colloques), puis de faire parvenir votre paiement par la poste à l'adresse susmentionnée.

Faites vite! Date limite d'inscription : 11 mai

On vous attend à compter de 7 H 30

Baie-Comeau - 30 mai 2012

Cégep de Baie-Comeau
Stade Médard Soucy
537, boulevard Blanche
(stationnement gratuit)

Sept-Îles - 31 mai 2012

Centre socio-récréatif
500, rue Jolliet

(De 8 h 30 à 10 h 45, Salle de
spectacle Jean-Marc-Dion,
546, boulevard Laure)



Santé en têtes

SANTÉ EN TÊTES est réalisé par l'équipe de santé au travail de la Direction de santé publique. Le bulletin est publié au rythme de trois numéros par année.

Ce bulletin d'information régional est distribué gratuitement.

Comité de rédaction
Pascal Paradis et Albert Sévigny

Collaboration spéciale
Diane Bouillon, Claire Labrie,
Mihaela Popovici et Rémi Simard

Traitement de texte et mise en page
Odette Otis

Comité de lecture
Martine Létourneau et
Odette Otis

Impression
Volltège
(Baie-Comeau)

Pour toute information relative au contenu de cette publication ou pour un projet d'article, communiquer avec :

Albert Sévigny
Direction de santé publique
Agence de la santé et des services
sociaux de la Côte-Nord
691, rue Jalbert
Baie-Comeau (Québec) G5C 2A1
Téléphone : 418 589-9845
Télécopieur : 418 296-3463

Disponible sur le Portail du réseau public québécois en santé au travail (section PUBLICATIONS) à l'adresse suivante :
www.santeautravail.qc.ca/Santeentetes.aspx
ainsi que sur le site :
www.agencesante09.gouv.qc.ca

ISSN 1198-1873

Agence de la santé
et des services sociaux
de la Côte-Nord

Québec

